

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 759

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 6

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 19, substituer aux mots :

« partenaires sociaux et des administrations compétentes »,

les mots :

« administrations compétentes et de représentants des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.